

## 1. Contexte :

**Le recours aux cadres méthodologiques agiles pour la réalisation de projets SI - dont Scrum et SAFe - s'est largement développé dans le secteur public**, du fait de leur capacité à répondre à un besoin évolutif et, de manière plus générale, du succès éprouvé des modes de travail collaboratifs dans la réalisation des projets informatiques (entre équipes métier et équipes de développement, ainsi qu'entre équipes de développement et équipes d'exploitation - i.e 'DevOps').

La prise en compte d'un besoin évolutif a néanmoins été longtemps considérée comme incompatible avec les principes du code de la commande publique et **l'agilité pose par nature de nombreuses questions à la rédaction du DCE. La plus prégnante concerne le risque de substitution d'un objectif de résultat** - « un système d'information permettant de ... » - **par un objectif de moyens** - « des équipes de développement dimensionnées de telle manière avec tel niveau de compétences... pendant la durée d'un sprint » :

**Comment éviter l'écueil du choix du soumissionnaire le moins-disant ?  
Comment obtenir un engagement forfaitaire et maîtriser la dépense ?**

Depuis sa création en 2015, **Pragma 9, pour répondre à son engagement d'apporter le meilleur conseil en matière d'achat public informatique, a beaucoup investi le champ de l'agilité** et réfléchi aux manières de la contractualiser.

En particulier :

- **Tous nos consultants ont été formés** au socle méthodologique Scrum et une partie d'entre eux a été formée au cadre SAFe ;
- **Nos équipes se sont également enrichies de profils ciblés**, ayant occupé des fonctions de Product Owner ou de Scrum Master. Ces sachants, associés à nos meilleurs spécialistes de la commande publique, ont confronté leurs expériences lors de groupes de travail dédiés et nous ont permis d'établir des premiers éléments de doctrine de contractualisation de l'agilité ;

**Nous avons mis en œuvre nos doctrines de contractualisation sur une trentaine de marchés**, et dans de nombreux cas, sur plusieurs itérations du même marché, **permettant d'en optimiser le contenu et de les adapter à différents contextes de réalisation** (projets de build, tierce maintenance applicative mono-projet ou appliquée à un portefeuille de projets, équipes de développement « mixtes » au sein desquelles travaillent de concert des développeurs internes et des prestataires, agilité à l'échelle - Scrum de Scrum ou SAFe, etc.).

- Nous les avons confronté aux réponses de nombreux industriels, à leurs remarques en audition, à leurs retours à l'issue de phases de sourcing, etc.
- Nous les présentons de manière régulière, notamment dans le cadre d'évènements spécialisés (dernier en date ; Conférence Agile Secteur Public des 17/18 octobre 2024) ou de communications dédiées

Quelques  
indicateurs clés



## 2. Nos doctrines de contractualisation de l'agilité des développements

Nos doctrines sont évolutives. Elles s'adaptent au contexte de mise en œuvre et à l'ambition du projet d'achat.

Leur point commun est de mettre à profit la notion de vélocité, En particulier, nous tentons d'obtenir, si possible au stade l'offre, un engagement des soumissionnaires sur une vélocité de référence permettant (S'il n'est pas possible de l'obtenir au stade de l'offre, nous la rendons contractuelle à l'issue d'une période initiale d'étalonnage):

- De départager les candidats sur une base concrète, objective et opérationnelle
- De créer les conditions de départ lancé à l'exécution
- De prévoir la capacité de production de l'équipe à l'exécution.

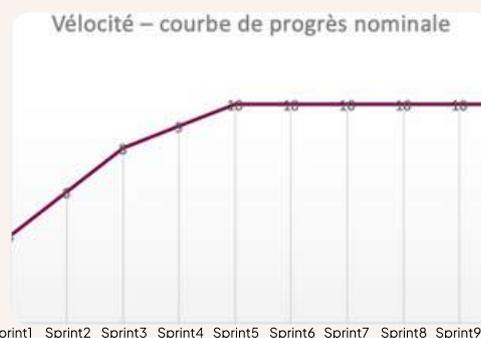
## Exemple de contractualisation de l'agilité des développements

### 1. Mise en œuvre d'une UO-pivot, l'UO-Sprint, présentant différentes configurations d'équipe et différentes durées

Taille	Durée (semaines)		
	2	3	4
UO-SPRINT-XS	1 développeur		
UO-SPRINT-S	2 développeurs, 1 testeur, 1 Scrum master		
...	...		
UO-SPRINT-XL	6 développeurs, 3 testeurs, 1 Scrum master, 1 Proxy-PO		

### 2. Mise à profit des gains attendus de vélocité

Concrètement, l'idée est de rendre compte de manière contractuelle de la nécessité de progrès de la vélocité au fur-et-à-mesure des itérations, **en en faisant une clause de réexamen**



### 3. Maîtrise budgétaire et obtention d'un engagement forfaitaire du titulaire à la maille de l'incrément (ou de la "release"), au stade la réponse et/ou à l'issue de travaux de cadrage, sur la base d'une liste de features décrites de manière normative



Schéma de doctrine de contractualisation - exemple

PRAGMA9 a apporté à la direction de projet du SI ROC (réservistes opérationnels connectés) de l'Etat-major des armées une expertise d'une grande qualité pour la conception et la rédaction de deux marchés AMOA et MOE.

Le projet SI ROC s'inscrit dans les bonnes pratiques agiles inspirées du framework agile SAFe incluant Scrum. La bonne maîtrise de PRAGMA9 de l'environnement Agile et des marchés publics en général a permis de s'adapter aux contraintes juridiques de l'opérateur DIRISI et de construire ces deux marchés complémentaires, adossés à un même cadre méthodologique.

PRAGMA9 nous a également accompagné avec dextérité et pragmatisme sur l'analyse des offres et a permis une notification dans des délais contraints liés à la montée en puissance des effectifs des réservistes du ministère, programme d'ampleur stratégique.

Colonel Eric Mauger

Directeur de projet ROC.

Colonel Eric Mauger  
Etat-major des Armées  
Directeur de projet - SI ROC



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

